

CHARTRE PARENTS DE JOUEUR DE RUGBY LUXEMBOURGEOIS







Préambule : Une charte c'est des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter.

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement

Le rôle des parents est d'accompagner et aider le club dans la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leurs enfants

ARTICLE 1 : MES DROITS

Les parents ont droit :







-  À une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant
-  À une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors
-  À une information sur les activités, les comportements et les évolutions de leur enfant
-  Au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiative et le risque d'erreur
-  Au respect de toutes les composantes de l'Ecole de Rugby (EDR)
-  Au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club

Ils ont aussi droit :



-  De faire des propositions constructives
-  De participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables

ARTICLE 2 : MES DEVOIRS

Les parents ont le devoir :




-  D'adhérer au projet sportif et éducatif du club
-  De considérer l'EDR comme un lieu de formation et d'éducation
-  De ne pas « prendre position » dans le domaine sportif
-  D'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires (respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement)
-  De considérer la compétition comme un « moyen de formation »
-  De se tenir à l'écart mais de se mettre à disposition des entraîneurs et dirigeants en cas de besoin

Ils ont aussi le devoir :



-  De se tenir à l'écart de l'activité s'ils n'ont pas été invités à participer
-  D'être disponibles en cas de besoin réel, à la demande des entraîneurs et dirigeants

ARTICLE 3 : LES REGLES DE VIE A RESPECTER



Les parents ont devoir :

-  De veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours de compétitions
-  De prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux
-  D'aider l'enfant à comprendre et à accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe



-  De s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles
-  D'échanger avec les entraîneurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité

Ils ont aussi le devoir :

-  De respecter les entraîneurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur(s) enfant(s)
-  D'être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant

Nom et Prénoms des parents :

Le Père : _____

La Mère : _____

Fait à _____, le _____

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé ») :